

Fiche de poste

Psychologue en Médecine Intensive Réanimation

GROUPE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE :	AP-HP Nord Université Paris Cité
ETABLISSEMENT(S) :	Hôpital LOUIS MOURIER
ADRESSE(S) :	178, rue des Renouillers 92701 COLOMBES Cedex

Bus :	N° 304 (arrêt Louis-Mourier) et n° 235
RER :	Station Nanterre Université (ligne A) et bus n° 304
SNCF :	Gare de Colombes et bus n° 304. Gare du stade et bus n° 235
DATE DE MISE A JOUR	20/10/2023

INTITULE DU POSTE :

Psychologue

METIER :

Psychologue

CODE METIER :

050100

GRADE :

Psychologue - Cadre A

STRUCTURE

Département Médico Universitaire (DMU) ESPRIT

Le DMU Enseignement et Soins de Proximité, Recherche, Innovation et Territoires (**ESPRIT**) est composé des services suivants : SAU Adultes, Réanimation et Unité de Soins Intensifs Polyvalents, Médecine Interne, Pneumologie, Chirurgie Digestive, Hépto-gastro-entérologie, Gériatrie, Psychiatrie-Addictologie, Plateforme Ambulatoire, Consultations médico-chirurgicales, Equipe Mobile d'Accompagnement en Soins Palliatifs (EMASP), Equipe Mobile de gériatrie. Médecine bucco-dentaire. Le CMS de Gennevilliers, affilié à l'APHP, est intégré au DMU et coopère sur de nombreux projets

LES REALISATIONS RECENTES

- Mise en place des Espaces de Dialogues sur le Travail
- Création d'une salle de simulation pluridisciplinaire au sein de l'IFSI de LMR à destination des étudiants et professionnels
- Extension et rénovation du SAU adultes
- Rénovation du service de réanimation
- Création d'une équipe SMUR basée à Louis Mourier

LES MOYENS

- 2 CSS, 17 CS, 62 PU-PH, 260 IDE, 246 AS, 30 AMA
- Le pôle gère 355 lits :
 - 145 lits de Médecine et chirurgie
 - 10 lits d'urgences et 17 lits de médecine intensive
 - 61 lits de psychiatrie adultes et 12 lits de psychiatrie de l'adolescent
 - 40 lits d'USLD et 70 lits de SSR
 - 19 places ambulatoires
 - 25 fauteuils dentaires

ACTIVITES ANNUELLES

- 36 000 passages aux urgences
- 20619 admissions en HC
- 107161 journées d'hospitalisation complète
- 8915 journées d'HDJ
- 49476 consultations

AVANTAGES

Pour les contractuels :

- ✓ Place en crèche
- ✓ Remboursement transport
- ✓ Tarif restauration self et cafeteria
- ✓ Stationnement dans l'enceinte de l'hôpital
- ✓ Chèques emploi service CESU AP-HP
- ✓ Gratuité des soins médicaux
- ✓ Supplément Familial de Traitement (enfants)
- ✓ Prestations AGOSPAP : accès à une offre de loisirs (spectacles, cinémas...) et de vacances à tarifs préférentiels + diverses aides financières (CDD sur poste permanent uniquement)
- ✓ Accès à une offre conséquente de formation continue
- ✓ Droit à congés (temps de travail) 7h30 = 25 CA et 15 RTT

Pour les titulaires (en plus des éléments cités ci-dessus):

- ✓ Possibilité de logement dans les limites du parc de l'AP-HP
- ✓ Droit à congés (temps de travail) 7h36 = 25 CA + 18 RTT

PRESENTATION DU SERVICE :

- **12 lits de Médecine Intensive Réanimation** ayant pour mission de prendre en charge des patients présentant une ou plusieurs défaillances viscérales mettant en jeu leur pronostic vital.

- **5 lits d'Unité de Soins Intensifs Polyvalents (USIP)** ayant pour mission de prendre en charge des patients nécessitant, en raison de la gravité de leur état ou du traitement prescrit, une surveillance clinique et biologique continue et méthodique.

COMPOSITION DE L'EQUIPE

L'équipe médicale :

- 1 PUPH Chef de Service, 1 PUPH Responsable de l'USIP, 2 PH, 1 MCUPH, 3 PHC, 2 CCA, internes et externes

L'équipe paramédicale :

- 2 cadres de santé, 33 infirmières, 21 aides-soignants, 1 AMA, 1 assistante sociale

LIAISONS HIERARCHIQUES

DRH

LIAISONS FONCTIONNELLES :

Chef de service, cadres de santé, équipe exécutive de DMU, collège des psychologues

ACTIVITES

• Mission générale :

Celle définie par le décret n° 91-129 du 31-01-91 :

- Assurer la reconnaissance de la dimension psychique de la personne.
- Collaborer au projet thérapeutique, tant sur le plan individuel qu'institutionnel
- Contribuer à la détermination, à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et curatives des patients.
- Entreprendre, susciter, participer à tous travaux ou formations en lien avec le projet de service.

Les psychologues exercent les fonctions, conçoivent les méthodes et mettent en œuvre les moyens et techniques correspondant à la qualification issue de la formation qu'ils ont reçue. A ce titre, ils étudient et traitent au travers d'une démarche professionnelle propre les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité.

A ce titre, le psychologue :

- collabore aux projets thérapeutiques du service au travers d'une démarche professionnelle qui lui est propre, en étroite collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire
- participe à l'aide diagnostique, et à la prise en charge psychologique des patients hospitalisés ou adressés en consultation.
- décide du choix et de l'application des méthodes et techniques psychologiques qu'il conçoit et met en œuvre dans le cadre de ses compétences professionnelles. Il répond donc personnellement de ses choix et des compétences directes de ses actions et avis professionnels.

Pour toutes ces missions, les psychologues doivent se référer au code de déontologie de la profession.

Le temps plein est partagé sur plusieurs unités : en priorité Médecine Intensive et Réanimation et USIP, puis des interventions ponctuelles dans les services cliniques du DMU

- **Missions permanentes:**

Activités cliniques:

En Médecine Intensive Réanimation et USIP :

- Recueil et évaluation des besoins et des demandes d'intervention psychologique
- Mise en compréhension du fonctionnement psychique du patient
- Soutien psychologique et prise en charge psychothérapeutique individuelle des patients,
- Entretiens et suivis à visée préventive et curative dans le cadre de troubles psychologiques liés à des pathologies spécifiques et/ou chroniques
- Soutien et accompagnement des familles et/ ou de l'entourage.
- Permettre une médiation dans les situations où la communication soignant/soigné est difficile
- Prendre part aux discussions éthiques et de limitations ou d'arrêt des thérapeutiques
- Accompagnement de la fin de vie (travail de liaison avec l'EMASP)
- Collaboration avec les professionnels en interne (psychologues des autres services) et les structures extérieures en cas de transfert
- Préparation et accompagnement des visites d'enfants en collaboration avec les parents, le patient et l'équipe

Dans les autres services du DMU:

- Recueil et évaluation des besoins et des demandes d'intervention psychologique à la demande du patient, de son entourage ou de l'équipe
- Soutien psychologique et prise en charge psychothérapeutique individuelle des patients et de leur entourage (avec possibilité de suivi en ambulatoire à l'appréciation du psychologue clinicien)
- Orientation du suivi psychothérapeutique en externe à la sortie du patient, en coordination avec les structures adaptés (CMP, libéraux, etc.)

Activités institutionnelles :

- Participation aux réunions du service de Médecine Intensive Réanimation (staff quotidien)
- Travail de liaison avec les équipes médicales et paramédicales.
- Echanges, informations et formations formelles et informelles sur les données psychologiques des patients accueillis.
- Encouragement de la réflexion éthique.
- Participation au collège des psychologues de l'hôpital, à l'inter-collège du GH et aux réunions de la Fédération des collèges de l'APHP.

Activités de Formation, Information et de Recherche (FIR) :

- Actualisation des connaissances (bibliographies, conférences, séminaires, groupe de réflexion, supervision individuelle et/ou groupale,...)
- Elaboration théorico-clinique
- Implication dans les recherches cliniques du service et communication
- Formation professionnelle continue.

- **Missions ponctuelles ou spécifiques:**

- Intervention à l'IFSI
- Intervention dans le cadre de la formation continue des services de l'hôpital

QUOTITE DE TRAVAIL

La quotité de travail est de 100%

HORAIRES DE TRAVAIL

Amplitude horaire 7h36, amplitude de présence 9h 17h en fonction des besoins du service, comprenant 1/3 temps pour la fonction FIR (décret 91.129 du 30.01.91).

COMPETENCES REQUISES

SAVOIR FAIRE REQUIS

Compétences et capacités souhaitées :

- Compétences relationnelles indispensables : aptitude à l'écoute, l'animation et la négociation.
- Capacités à travailler en équipe pluridisciplinaire.

- Les compétences requises, sont liées avant tout à l'activité propre à la réanimation avec son caractère invasif, dans des situations difficiles et traumatisantes. Les questions de la mort et de la fin de vie sont omniprésentes.
- Garantir une approche bienveillante pour tous et de la discrétion envers le public accueilli.
- Observer, écouter et analyser la situation, le discours des personnes.
- Une expérience en milieu hospitalier nous semble nécessaire pour aborder les patients et leurs pathologies lourdes.
- Montrer un intérêt certain pour l'éthique de la santé.
- Ajuster la thérapeutique en fonction du patient et de son environnement familial.
- Rédiger des notes cliniques et des rapports d'activité.
- Autonomie d'exercice et choix des modes d'intervention.
- Formaliser et transmettre son savoir professionnel (soignants - étudiants)
- Un désir de participer aux projets du service.

CONNAISSANCES ASSOCIEES

Connaissances en psychologie clinique et psychopathologique

- Connaissances en gestion du traumatisme psychologique et situation aigue
- Connaissance des activités pratiquées au sein du secteur dans lequel il travaille et des consignes particulières.
- Connaissance des lois Claeys-Léonetti.
- Connaissances sur l'accompagnement de fin de vie et le processus de deuil
- Connaissance en clinique de groupe
- Connaissance/apprentissage informatique.

PRE-REQUIS

DESS ou Master 2 professionnel de Psychologie clinique et Psychopathologie.

Expérience clinique souhaitée en institution hospitalière

- Pratique de méthodes psychocorporelles appréciée

GESTION DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

SURVEILLANCE MEDICALE

« Selon le calendrier vaccinal en vigueur être à jour des vaccins obligatoires pour les personnels des établissements de santé ».

« Le médecin du travail déterminera les modalités de la surveillance médicale nécessaire sur ce poste, modalités auxquelles le titulaire du poste devra se conformer ».

Candidatures à adresser avant le 30 novembre 2023 à :

Laurence Bessière laurence.bessiere@aphp.fr et

Nathalie Aug nathalie.aug@aphp.fr

Membres du collège des psychologues de Louis Mourier